

«JOURNEE DU DROIT»
ORGANISÉE À L'AMBASSADE DE
FRANCE EN NOUVELLE ZÉLANDE LE 4
OCTOBRE 2023
DISCOURS INTRODUCTIF DE SE MME
LAURENCE BEAU, AMBASSADRICE DE
LA FRANCE EN NOUVELLE-ZÉLANDE,
AUX ILES COOK ET AUX SAMOA

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a souhaité, pour faire vivre et mieux connaître le droit français, organiser pour la première fois en 2023 la «Journée du droit» dans l'ensemble du réseau diplomatique français.

Ce rendez-vous fait écho à la Nuit du droit organisée chaque année en France par le Conseil constitutionnel, et qui s'est imposée comme un événement incontournable pour rendre le droit plus accessible.

A cette occasion, une série d'événements ont été organisés pendant le mois d'octobre 2023 par les ambassades et instituts français pour sensibiliser l'ensemble des participants au système juridique français et aux valeurs qu'il incarne.

J'ai souhaité que l'Ambassade de France en Nouvelle-Zélande prenne une part active à cette initiative.

En 2004, la France a commémoré le bicentenaire du code civil français (le "Code Napoléon"), le saluant comme un acquis intellectuel majeur du siècle des Lumières et un témoignage éminent de la singularité de la culture juridique française.

Comme l'observe le Professeur Xavier Blanc-Jouvan, infatigable ambassadeur du droit français, c'est au gré d'abord des conquêtes militaires et des succès diplomatiques, puis d'une évaluation objective de ses mérites et plus tard de l'impact de la colonisation, que le Code civil a été imposé, adopté ou repris dans une grande majorité de pays, à l'exception du monde de la Common law.

Il n'est donc guère surprenant que le code civil français, porteur d'un ensemble de valeurs, reste l'un des principaux fondements de l'ordre juridique international

contribuant au développement d'une culture fondée sur des règles stables garantissant la paix et la sécurité ainsi que sur des principes universels, au premier rang desquels les droits humains.

Loin d'être une architecture juridique figée, démontrant au contraire son unique capacité d'évolution, le Code civil français s'est enrichi d'autres formes d'organisations sociales, à commencer par le droit coutumier, participant ainsi au métissage des systèmes juridiques novateurs notamment dans de nombreux États et territoires du Pacifique Sud ou encore de l'Océan Indien.

C'est avec grand plaisir que je vous accueille ce soir à la Résidence de France de Wellington pour célébrer ensemble la "Journée du droit" et pour qu'ensemble avec le Professeur Yves-Louis Sage, nous entreprenions un petit voyage juridique à travers la région Indo-Pacifique.

The Ministry for Europe and Foreign Affairs in Paris expressed the desire to promote French law and to make the law better known by organising in 2023 for the first time the *Journée du droit* throughout the entire French diplomatic network.

This occasion is reminiscent of the *Nuit du droit* which has been organised each year in France by the Constitutional Council and which has become a key annual event in making the law more accessible.

For the *Journée du droit*, a series of events has been organised for October 2023 by embassies and French organisations to make all participants aware of the French legal system and the values that it embodies.

It is my wish that the Embassy of France in New Zealand actively participates in this initiative.

In 2004, France celebrated the bicentenary of the French Civil Code (Code Napoléon) recognising that Code appropriately as one of the great intellectual achievements of the Age of Enlightenment and as an outstanding testimony to the uniqueness of French legal culture.

As Professor Xavier Blanc-Jouvan, a tireless champion of French law, has noted, as a result first of military conquests and diplomatic success then of an objective evaluation of its merits and later of the impact of colonisation, the Code Napoleon has been imposed, adopted, copied, or imitated in numerous countries (almost everywhere in fact other than in Common Law countries).

It is therefore not surprising that the French Civil Code, with all the values that it represents, is one of the bases of the international legal order and contributes in this way to the development of an international legal culture of a system based on stable

rules which guarantee peace and security, and on key universal principles among which in primary place are human rights.

Far from being a formal and fixed legal edifice, the French Civil Code has shown its capacity to evolve. The French Civil Code has been enriched by other forms of social organisation such as customary law, and has participated in this way in the blending of novel legal systems in numerous states and territories of the South Pacific and in the Indian Ocean.

It is my great pleasure to receive you this evening here at the Résidence of France in Wellington to celebrate with you the *Journée du droit* and, together with Professor Yves-Louis Sage, to enjoy a short legal excursion in the Indo-Pacific.

